

MIADI

HUBI et la Facturation Dématérialisée

Votre comptable a dû vous parler des nouvelles obligations concernant la facturation électronique/dématérialisation des factures. Vous trouverez ici le fonctionnement général et pourquoi choisir Hubi est sans doute la solution la plus pérenne. Hubi est la solution de gestion conchylicole nouvelle génération, basée sur l'application ERP Odoo modulaire en mode Web, simple et efficace.

Facturation électronique

À partir de juillet 2024 pour les grandes entreprises et de janvier 2026 pour les petites et moyennes entreprises, il sera obligatoire de transmettre électroniquement chaque facture entre sociétés françaises assujetties à la TVA, ce qui s'applique à la grande majorité de vos factures. Cette exigence est déjà en vigueur depuis 2020 pour les factures destinées au secteur public.

A noter : à partir de juillet 2024, tous vos fournisseurs pourront vous envoyer les factures électroniquement, vous ne pourrez pas les refuser.

La facturation électronique concerne (pour vos métiers) :

- Les factures de livraison de biens ou services entre sociétés situées en France
- Les acomptes sur ces opérations

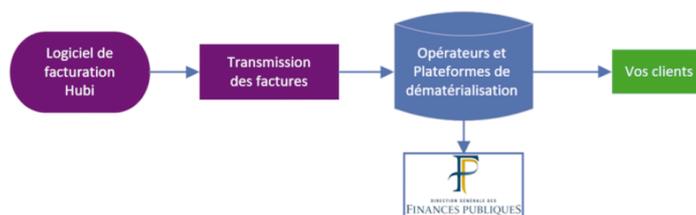
Quels sont les objectifs et les avantages de la dématérialisation des factures ?

Pour votre entreprise	Pour l'administration
<p>↓ Diminuer la charge administrative pour simplifier la vie des entreprises et les rendre plus compétitives</p> <p>☑ Simplifier les démarches auprès de l'administration notamment les déclarations de TVA (pré-remplissage)</p> <p>🗑️ Diminuer l'impact écologique au niveau du volume de papier utilisé et de l'acheminement</p>	<p>🔍 Faciliter la détection de la fraude à la TVA</p> <p>🌐 Mieux connaître l'activité en temps réel des entreprises</p>

A noter : une facture transmise par e-mail en version PDF n'est pas une facture électronique.

Mais concrètement, qu'est-ce que cela signifie ?

Votre logiciel devra disposer d'une fonction de transmission des factures. Ces dernières partiront vers une plateforme de dématérialisation (accréditée par l'administration fiscale) qui les transmettra ensuite à vos clients.



Comme vous pouvez le voir sur le schéma ci-dessus, les flux sont plus simples. A la fois pour vous mais aussi pour vos clients puisque les traitements complexes sont effectués par votre logiciel, les opérateurs et plateformes accrédités. Cependant, la mise en place de ces fonctionnalités, le choix d'un opérateur et de la plateforme implique quelques changements.

Actuellement, les communiqués officiels sur le sujet ne sont toujours pas publiés, cela ne veut pas dire que la date d'application sera décalée. En effet, les formats de transmission ne sont pas encore finalisés...

Nous profitons de cette information pour rappeler que les factures créées avec un tableur (Excel ou Google Sheet par exemple) ne sont plus autorisées depuis plusieurs années car elles sont modifiables.

La facturation électronique avec Hubi

Hubi est basé sur l'ERP Odoo, ce qui lui permet de bénéficier de l'ensemble des nouveautés techniques, fonctionnelles et légales de la plateforme (Odoo représente 7 millions d'utilisateurs, 1700 employés).

La prochaine version d'Odoo (V17) sera disponible en novembre 2023, et inclura toutes les fonctionnalités nécessaires pour répondre à cette obligation légale (si les décrets sont publiés). Hubi V17 sera disponible début 2024, et proposera ces fonctions, ainsi que beaucoup de nouveautés. **L'ensemble des sociétés utilisant Hubi pourra donc facturer électroniquement dès juillet 2024 (voir avant pour certaines GMS).**

Rappel : la facturation électronique destinée au secteur public est obligatoire depuis 2020 via la plateforme Chorus Pro. Odoo n'a pas perdu de temps puisque la plateforme a créé la première facture sur Chorus Pro dès 2018 !

Que nous réserve l'avenir ?

La lutte contre la fraude constitue un enjeu de première importance pour le gouvernement. Le nombre croissant de règles continuera d'augmenter. Afin de minimiser l'impact de ces nouvelles obligations légales sur votre entreprise, il est essentiel que vous disposiez d'un logiciel de facturation conforme, moderne et en constante évolution.

Hubi a été développé par une équipe de développeurs experts dans plusieurs domaines agricoles et agroalimentaires. Le logiciel s'appuie sur les dernières avancées d'Odoo et de nos autres partenaires pour vous offrir la meilleure solution de gestion.

Pour ceux qui ne connaissent pas encore Hubi...

Avec la solution Hubi, vous pouvez gérer l'ensemble de votre entreprise sans avoir besoin de logiciels supplémentaires. L'ensemble des fonctionnalités nécessaires à votre métier sont déjà présentes :



La simplicité d'utilisation associée à l'évolutivité continue de notre logiciel pour rester à la pointe de la technologie, ainsi que la sécurité et l'efficacité du logiciel fondent notre ligne directrice. Ces bénéfices répondant à vos enjeux, font d'Hubi le logiciel de gestion conchyicole le plus adapté pour le futur.

Notre stratégie consiste à proposer une application basée sur un ERP en constante évolution, assurant ainsi la pérennité de notre solution.

Prêt pour une démo en live ? Inscrivez-vous à nos journées portes ouvertes le 20 et 27 juin prochains pour découvrir notre solution et rencontrer notre équipe. Inscription sur <https://www.groupeuniverp.com/event>



Plus d'infos et démos sur :
www.hubi-gestion.fr
contact@hubi-gestion.fr